

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

**1890<sup>e</sup>** SÉANCE : 16 MARS 1976

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1890) .....	1
Remerciements au Président sortant .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :	
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique S/12009) ..	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1890<sup>ème</sup> SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 16 mars 1976, à 15 h 30.

*Président* : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1890)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :  
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009).

*La séance est ouverte à 16 h 25.*

### Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT : Avant d'aborder la question qui fait l'objet de notre réunion d'aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir bien agréable. Comme chacun le sait, l'ambassadeur Daniel Moynihan, qui vient de nous quitter pour remplir d'autres hautes fonctions, a présidé aux travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Dans des circonstances particulièrement délicates, l'ambassadeur Moynihan a conduit les travaux du Conseil, tout aussi bien dans les réunions publiques que dans les longues et difficiles consultations, avec beaucoup de distinction et de compétence. Je voudrais donc, en votre nom, prier l'ambassadeur Bennett de bien vouloir faire en sorte que l'ambassadeur Moynihan reçoive l'expression de nos très sincères remerciements.

2. Par la même occasion, je voudrais aussi exprimer toute l'appréciation du Conseil pour les efforts importants que l'ambassadeur Bennett a lui-même déployés au cours du mois dernier.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :

Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009)

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité vient d'inscrire à son ordre du jour la question soumise par le Gouvernement mozambicain dans un télégramme adressé le 10 mars au Président du Conseil par le Ministre des affaires étrangères. Son Excellence M. Joaquim Alberto Chissano, ministre des affaires étrangères du Mozambique, est venu spécialement à New York pour présenter en personne le point de vue de son gouvernement devant le Conseil. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, je me propose donc, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à participer sans droit de vote à nos débats.

*Sur l'invitation du Président, M. Chissano (Mozambique) prend place à la table du Conseil.*

4. Le PRÉSIDENT : En outre, j'ai reçu des lettres des représentants permanents de l'Egypte, de la Jamaïque, du Kenya et de la Zambie dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. En conséquence, je me propose d'inviter, selon la pratique habituelle et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, les représentants que je viens de mentionner à participer à la discussion sans droit de vote. En raison du nombre limité des sièges disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole sera venu.

*Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte), M. Thompson (Jamaïque), M. Maina (Kenya) et M. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

5. Le PRÉSIDENT : Je voudrais appeler l'attention sur certains documents récents du Conseil qui ont trait au point de l'ordre du jour. Il s'agit des documents S/12004 et Add.1, dans lesquels le Secrétaire général a communiqué le texte de communications qui lui sont parvenues à ce sujet, du document S/12005, qui reproduit le texte de l'allocution prononcée le 3 mars dernier par le Président du Mozambique et proclamant l'imposition de sanctions à l'encontre du régime illégal de Rhodésie du Sud, et du document S/12008, contenant le texte de la déclaration faite par le Gouvernement nigérian au sujet de certains développements se rapportant à cette question. En outre, je voudrais appeler l'attention sur le texte d'un projet de résolution [S/12013] préparé au cours de consultations antérieures.

6. Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, que j'invite à faire sa déclaration.

7. M. CHISSANO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de commencer cette déclaration en vous adressant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes salutations et les remerciements de mon pays pour la réponse favorable que vous avez donnée à la demande de convocation de cette réunion présentée par le Mozambique pour examiner la situation critique qui règne dans notre région de l'Afrique. Je tiens à vous adresser tout particulièrement nos salutations à vous-même non seulement pour l'amitié personnelle que vous montrez pour ma délégation mais encore pour les témoignages de solidarité de votre pays à l'égard du Mozambique et de la cause de la libération de l'Afrique. Le Mozambique et le Bénin, depuis notre accession à l'indépendance, appuient de concert les justes causes de l'Afrique et des autres parties du monde. Je suis certain que, sous votre sage direction, les délibérations du Conseil seront couronnées de succès.

8. Nous sommes reconnaissants également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de l'intérêt qu'il a toujours porté aux problèmes du Mozambique. Nous sommes certains que, dans nos difficultés actuelles, il continuera de nous aider à trouver une solution rapide; d'ailleurs, la confiance que nous avons toujours eue en lui est la garantie de résultats positifs.

9. Le problème que nous examinons découle de la décision prise par mon gouvernement de faire son devoir international et de mettre en œuvre la décision de l'Organisation des Nations Unies tendant à aider le peuple du Zimbabwe à accéder à la liberté et à l'indépendance. Nous sommes ici notamment pour examiner les difficultés que connaît mon pays du fait de la décision qu'il a prise d'appliquer intégralement la politique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine au régime minoritaire d'Ian Smith en Rhodésie. Pour mieux faire comprendre le problème au Conseil, permettez-moi de rappeler ici que le Mozambique, du point de vue éco-

nomique, a toujours largement dépendu des pays voisins du sud, à savoir la Rhodésie et l'Afrique du Sud. Le colonialisme du Portugal, le plus faible allié de ces régimes racistes, avait créé des infrastructures économiques conçues pour servir les intérêts de la classe bourgeoise, coloniale et fasciste de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, et c'est pourquoi le Mozambique a connu cet assujettissement économique.

10. C'est en fonction de cette situation économique du Mozambique que le régime illégal de Salisbury s'est efforcé d'empêcher l'apparition d'un nouvel Etat indépendant près de ses frontières. A cette fin, le régime illégal a commis divers actes d'agression dans notre pays depuis 1965. La Rhodésie savait, étant donné la nature de la lutte menée par le Mozambique, que notre pays serait un Etat fort et capable de contribuer considérablement à la libération du reste de l'Afrique encore soumis à la domination coloniale et raciste. Après la défaite du colonialisme portugais, Smith, aveuglé par son ignorance fasciste, a essayé d'intimider le peuple mozambicain en lançant une série de provocations qui ont eu pour paroxysme une attaque ouverte et de grande envergure contre notre territoire national dans les villages de Pafúri et Mavúe les 23 et 24 février. Le Président de la République populaire du Mozambique, le camarade Samora Machel, a décrit les détails de cette attaque dans la déclaration qu'il a faite le 3 mars.

11. Par ce genre d'agression, Ian Smith cherche à détourner l'attention du monde de la lutte héroïque menée par le peuple du Zimbabwe pour la libération et l'indépendance de sa patrie et pour édifier finalement une société où le pouvoir appartiendra à la majorité.

12. En même temps, Ian Smith voudrait amener notre peuple à renoncer à sa résolution de remplir de façon exemplaire son devoir international qui est de soutenir la juste lutte des peuples pour leur libération totale. Ce faisant, le régime minoritaire d'Ian Smith ne lance pas seulement un défi aux résolutions et principes des Nations Unies, et particulièrement aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, mais il menace également la paix et la sécurité internationales. La lutte armée menée par le peuple du Zimbabwe découle directement de l'intransigeance aveugle du régime minoritaire de Smith. Etant donné les nombreuses résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies qui réaffirment la légitimité de la lutte armée et invitent toutes les nations à contribuer à cette lutte du Zimbabwe, le Mozambique ne peut qu'appuyer la lutte du peuple du Zimbabwe.

13. Nous, au Mozambique, estimons que notre libération ne sera totale que lorsque nos frères d'Afrique et du reste du monde seront libérés de la domination, de l'humiliation et de l'exploitation. Nous ne manquerons donc pas de soutenir le peuple du Zimbabwe dans sa lutte jusqu'à la victoire. Comme je l'ai

déjà dit, ce soutien est également conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, telles que, par exemple, la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité, dont le paragraphe 13

“*Demande instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance morale et matérielle au peuple de la Rhodésie du Sud dans sa lutte pour obtenir sa liberté et son indépendance*”.

14. De ce fait, le peuple mozambicain, fort de son expérience de 10 années de lutte et suivant le principe selon lequel il faut avant tout compter sur soi-même, a décidé, pour appuyer la lutte du peuple du Zimbabwe, de mettre sur pied sa propre défense contre toutes les formes d'agression et de subversion pratiquées par le régime raciste minoritaire. Le peuple mozambicain a décidé en outre de créer une banque de solidarité, à laquelle toute la population du Mozambique contribue à concurrence d'une journée de salaire par mois en vue de soutenir matériellement les peuples qui luttent pour leur libération.

15. Nous comprenons également que la condition nécessaire à la victoire de la lutte de libération du Zimbabwe est que nous consolidions notre propre indépendance. A cette fin, la Banque de solidarité aidera également à soutenir matériellement le relèvement national du Mozambique. Mais, comme par le passé, le Mozambique compte sur la solidarité internationale pour défendre son indépendance menacée et son relèvement national. Il compte particulièrement sur les pays qui l'ont aidé à accéder à l'indépendance ainsi que sur les autres pays amis.

16. Un grand nombre de fils valeureux du Mozambique ont donné leur vie pour la conquête de l'indépendance nationale. Aujourd'hui, pour défendre cette indépendance, le peuple mozambicain est prêt à faire des sacrifices. Cependant, pour faire face à la situation qui nous est imposée et pour repousser toutes les agressions auxquelles nous sommes en butte, nous avons besoin de soutien matériel.

17. Le 3 mars dernier, la République populaire du Mozambique a annoncé la mise en œuvre intégrale des sanctions des Nations Unies contre le régime illégal de Rhodésie.

18. Les sanctions actuellement appliquées sont la conséquence logique de notre processus historique de libération et de l'application de la résolution 253 (1968) ainsi que des autres résolutions pertinentes sur la Rhodésie, résolutions que le Mozambique défend et respecte totalement. Ces sanctions ne sont pas, comme certains le prétendent, le résultat des agressions auxquelles nous sommes en butte. Dès la trentième session de l'Assemblée générale, alors que le Mozambique participait pour la première fois aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a lancé un appel à tous les Etats pour

qu'ils appliquent les sanctions contre la Rhodésie. A ce moment-là, ma délégation a réaffirmé que le FRELIMO [*Front de libération du Mozambique*] et le Gouvernement mozambicain étaient résolus à assumer toutes leurs responsabilités pour s'acquitter de ce devoir international. C'est dans cet esprit que le Mozambique assume désormais cette obligation.

19. En prenant les décisions annoncées par son président, le peuple de la République populaire du Mozambique savait qu'elles comportaient des sacrifices pour la cause de la liberté humaine.

20. L'application de sanctions économiques contre la Rhodésie, la fermeture de nos frontières et l'interruption de toutes communications avec ce pays sont autant de mesures qui pèsent lourdement sur certains secteurs essentiels de l'économie mozambicaine. Ce fait, comme nous l'avons déjà dit, tient à ce que l'économie coloniale dont nous avons hérité dépendait étroitement de l'économie des régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie, régimes qui étaient les alliés inconditionnels du Portugal dans l'exploitation coloniale du Mozambique. En fait, sous la domination portugaise, nos ports et l'ensemble des moyens de communication étaient consacrés au service de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Notre agriculture de même que notre industrie étaient des réserves de matières premières et de combustibles pour ces pays, qui en tiraient ainsi des moyens financiers considérables ainsi qu'un grand soutien technique et beaucoup de matériel. Notre pays était un débouché naturel pour les produits sud-africains et rhodésiens, et particulièrement pour les produits alimentaires. Enfin, notre main-d'œuvre était exportée dans des conditions dégradantes dans les mines ainsi que dans les exploitations agricoles et d'élevage d'Afrique du Sud et de Rhodésie, mais ce que ces migrants envoyaient constituait l'une des principales sources de moyens de paiement pour le Mozambique.

21. Les effets des sanctions sur l'économie du Mozambique dépassent donc largement les effets directs que je vais mentionner. C'est toute la structure économique qui est ébranlée. Le Mozambique a donc besoin d'aide matérielle pour opérer la reconversion de son économie dans le cadre du plan de relèvement national. Qu'il me suffise de dire que plus de 5 000 employés des chemins de fer et des docks seront en chômage du fait des mesures prises. Les salaires versés par les services portuaires et ferroviaires du Mozambique étaient leur seule source de revenu.

22. Ce n'est là que l'un des effets. Toutefois, je voudrais, sans entrer dans le détail, donner d'autres exemples.

23. Les services portuaires et ferroviaires, par exemple, perdront plus du tiers de leurs recettes, soit environ 42 millions de dollars. Nos lignes aériennes seront obligées, dans leurs services intérieurs et étrangers, de faire des détours par rapport à leurs iti-

nécessaires normaux, ce qui leur causera des dépenses supplémentaires. Elles perdront également des recettes du fait de la suspension des vols à destination de la Rhodésie. En cas d'urgence, elles devront trouver des aéroports de rechange à ceux qu'elles utilisaient, étant donné que ces aéroports se trouvent en Rhodésie. Par conséquent, nous aurons besoin de construire et d'équiper à cette fin de nouveaux aéroports.

24. Quelque 80 000 ouvriers mozambicains qui se trouvent en Rhodésie risquent de perdre leur emploi, et ceci réduira considérablement les recettes en devises étrangères arrivant dans notre pays. D'un autre point de vue, les familles de ces ouvriers au Mozambique perdront ainsi leur gagne-pain, avec les perturbations d'ordre économique et social que cela entraînera dans leur vie.

25. Les produits et plusieurs de nos industries, tant d'extraction que de transformation, perdent du jour au lendemain leur débouché presque exclusif. Il nous deviendra difficile de nous procurer certaines matières premières pour l'industrie du fait de l'impossibilité de les acheter à la Rhodésie. Les coûts de production de certaines industries importantes vont s'élever considérablement du fait de l'impossibilité de faire passer ces matières premières par la Rhodésie. Certains produits d'exportation, en raison de l'impossibilité de les faire passer par la Rhodésie, deviendront plus onéreux, et beaucoup cesseront d'être compétitifs sur le marché international.

26. Tous ces problèmes et toutes ces difficultés, qu'il n'est pas facile de quantifier, notamment lorsqu'il s'agit des effets indirects, exigent que de nouvelles structures soient établies de façon urgente afin de créer des sources nouvelles d'emploi en vue d'augmenter et d'utiliser au mieux nos ressources afin de respecter l'homme mozambicain.

27. Toute ceci demande des investissements. Nous avons des projets, mais nous manquons des ressources techniques et financières. Ce manque de ressources est aggravé par la mobilisation des hommes et des moyens matériels qui doivent être utilisés à la défense de notre pays contre l'agression du régime minoritaire raciste de Smith.

28. Je voudrais rappeler au Conseil que les effets des sanctions existaient avant même notre décision du 3 mars. Les pertes subies par notre pays ont commencé avec le blocus britannique de la côte du Mozambique. Pour éviter le blocus, le régime de Smith s'est contenté de trouver d'autres itinéraires pour certains de ses produits, ce qui a entraîné des pertes pour le trafic passant par le Mozambique. Notre pays a été encore plus affecté par la courageuse décision prise par la Zambie lorsque ce pays a fermé ses frontières avec la Rhodésie.

29. Aujourd'hui, il est pratiquement impossible d'indiquer de façon précise le montant des pertes

subies par le Mozambique, étant donné que le Gouvernement colonial portugais entretenait avec la Rhodésie des relations clandestines et dissimulait les données nécessaires à un calcul correct.

30. Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil de bien vouloir donner au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires pour qu'il étudie avec nous les moyens financiers et techniques les plus adéquats pour mettre en œuvre des projets qui nous permettront de mettre sur pied de nouvelles structures et de créer de nouveaux emplois. Toutefois, du fait que cette évaluation prendra nécessairement du temps, nous demandons que le Mozambique se voie garantir de façon urgente : a) le volume annuel des recettes des services portuaires et ferroviaires qui provenaient de la Rhodésie et qui se chiffre à environ 42 millions de dollars; b) l'indemnisation pour la montée des prix des 30 000 tonnes de maïs annuellement importées de Rhodésie et qui est estimée à quelque 2 millions de dollars; c) la perte de toutes les recettes qui provenaient des exportations que le Mozambique effectue habituellement vers la Rhodésie et qui est estimée à environ 5 millions de dollars, jusqu'à ce qu'il soit possible pour le Mozambique de trouver d'autres marchés et de transformer ses structures économiques; d) l'indemnisation des dettes que la Rhodésie n'a pas encore remboursées au Mozambique pour l'utilisation des ports et des chemins de fer mozambicains et dont le montant est estimé à 8 millions de dollars; e) une indemnisation pour le maintien des prix et de tous les produits autrefois importés de Rhodésie, en dehors du maïs. Le calcul dans ce cas devra être effectué sur la base des importations totales en provenance de la Rhodésie, qui s'élevaient à plus de 18 millions de dollars, sans compter le maïs. L'indemnisation annuelle devrait donc en principe se chiffrer à au moins 49 millions de dollars, outre la dette de 8 millions de dollars de la Rhodésie.

31. Nous avons donc exposé notre affaire au Conseil. Nous avons dit que nous étions prêts à jouer notre rôle dans la lutte de libération du Zimbabwe. Nous estimons que cette lutte fait partie intégrante de la nôtre. Nous n'esquiverons donc pas nos responsabilités, quoi qu'il nous en coûte. Mais nous sommes venus vous lancer un appel à l'aide. Nous estimons que, de la même façon que la communauté internationale nous a aidés dans notre lutte pour la libération du Mozambique, nous devons recevoir une aide identique dans notre situation actuelle. Nous aimons croire que les Nations Unies et tous les peuples épris de paix ne nous abandonneront pas.

32. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

33. M. THOMPSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer ses félicitations les plus chaleureuses.

reuses en votre qualité de président du Conseil pour le mois de mars. Au cours de ce mois, le Conseil discutera de questions d'une importance cruciale pour les populations autochtones de l'Afrique australe, et c'est pourquoi il sied fort bien que le Conseil soit présidé par un éminent fils de l'Afrique. Je veux aussi vous remercier de m'avoir donné la possibilité de parler au Conseil sur un problème aussi important, car la libération du Zimbabwe constitue une préoccupation constante pour le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque.

34. Il y a à peu près un an, dans la ville de Kingston, à la Jamaïque, les chefs de gouvernement du Commonwealth — c'est-à-dire 35 Etats, grands et petits, développés et en développement, représentant environ le quart de la population mondiale, blanche et noire — se sont réunis en une conférence destinée à promouvoir la stabilité, la paix et la justice sociale pour tous. Parmi les nombreux engagements solennels pris à cette conférence et publiés en tant que partie de l'accord officiel de Kingston, on peut relever une contribution constructive visant à résoudre les problèmes de l'Afrique australe.

35. Parmi les objectifs soulignés, il y avait la prompte indépendance du Zimbabwe — connu aussi sous le nom de Rhodésie du Sud —, fondée sur le gouvernement de la majorité, et, si possible, la réalisation de cet objectif par des moyens pacifiques. Ces chefs de gouvernement se sont engagés, à l'unanimité et délibérément, à soumettre la question d'une assistance active à la libération du Zimbabwe à l'attention de la communauté internationale tout entière. Ils ont convenu de prendre des mesures positives sur le plan international pour renforcer et étendre les sanctions, comme l'avait demandé l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également insisté sur l'importance qu'il y avait de prendre des mesures pratiques et immédiates pour aider le Mozambique, au moment de son indépendance, à appliquer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en vertu des Articles 49 et 50 de la Charte des Nations Unies.

36. En l'examinant dans le contexte de la situation actuelle au Mozambique, on peut considérer que la Conférence, sous la présidence du Premier Ministre de la Jamaïque, Michael Manley, a agi avec beaucoup de clairvoyance et de détermination.

37. Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus afin d'examiner la question du Zimbabwe, mais les circonstances dans lesquelles le Conseil se réunit diffèrent grandement de celles de ses séances antérieures consacrées à cette question. Depuis plusieurs années, le Conseil, de même que l'Assemblée générale, discute de la question du Zimbabwe dans une atmosphère de frustration. L'impuissance de la communauté internationale à faire face de façon adéquate à la situation a déjà été soulignée. Depuis des années, les membres du tiers monde écoutent avec amertume et désillusion les déclarations pieuses faites à ce sujet

par les représentants de certains gouvernements. En fait, un grand nombre de ces gouvernements ont appuyé l'existence d'un régime minoritaire raciste qui ne représente que les intérêts de 275 000 personnes appartenant à une race et qui asservissent 6 millions de personnes d'une autre race — 6 millions de personnes qui constituent la population autochtone du territoire.

38. Nous avons protesté en vain contre les agissements de ceux qui appuient ce régime illégal; nous avons adopté des mesures visant à provoquer la chute de ce régime, sans autre résultat que voir ces mesures bafouées aveuglément. Nous n'avons plus le temps; nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de nouveaux retards.

39. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 253 (1968), a adopté des dispositions qui prévoyaient des sanctions obligatoires contre le régime raciste illégal du Zimbabwe. Afin de contrôler la mise en œuvre de ces sanctions, le Conseil a créé un comité qu'on appelle parfois le Comité des sanctions pour la Rhodésie du Sud. De l'avis de mon gouvernement, ce comité a accompli une tâche excellente grâce à ses enquêtes poussées de cas précis qui montraient comment les sanctions obligatoires avaient été tournées. Les travaux de ce comité devraient cependant faire l'objet d'une plus grande publicité, plus particulièrement en ce qui concerne les résultats de ses enquêtes. En exposant ceux qui violent les sanctions à la lumière crue des moyens d'information, le Comité pourrait maintenir les yeux de la communauté internationale braqués sur la situation en Rhodésie du Sud. Mon gouvernement tient à exprimer hautement sa reconnaissance et sa gratitude pour les travaux de ce comité et à présenter ses félicitations à M. Salim, représentant de la Tanzanie, président du Comité pour 1975.

40. Le huitième rapport du Comité<sup>2</sup> contient non seulement un compte rendu des enquêtes sur des violations précises des sanctions, mais encore un résumé des discussions internes du Comité sur ses travaux et sur la nécessité de continuer inlassablement à exercer des pressions sur le régime raciste minoritaire illégal du Zimbabwe. A l'heure actuelle, le Mozambique exerce ces pressions en pleine conformité avec la Charte, et il nous lance à tous un appel pour que nous l'appuyions et coopérons avec lui.

41. Ma délégation note avec inquiétude que l'on continue d'importer aux Etats-Unis certains produits, particulièrement du nickel et du chrome, de Rhodésie du Sud, avec l'approbation officielle du Gouvernement des Etats-Unis en vertu de l'amendement Byrd. Cette violation se poursuit encore aujourd'hui, en dépit des objections d'éminentes personnalités américaines elles-mêmes. Nous voulons ici rappeler la résolution 3397 (XXX) de l'Assemblée générale qui, entre autres choses, condamne ces importations et demande au Gouvernement des Etats-Unis d'abroger

rapidement toute législation les autorisant. Ma délégation espère ardemment que les Etats-Unis répondront rapidement et de façon positive, et ce pour des raisons très graves que je dirai plus tard.

42. La Jamaïque appuie les vues des membres du Comité qui ont demandé que les sanctions contre le régime illégal soient étendues de telle sorte qu'elles incluent toutes les mesures exposées à l'Article 41 de la Charte. A cet égard, mon gouvernement espère que le Conseil de sécurité accédera à la requête de l'Assemblée générale qui figure dans le paragraphe 5 de sa résolution 3397 (XXX), laquelle a été adoptée à une écrasante majorité sans un seul vote négatif, mais avec, toutefois, des abstentions de la part des puissances impérialistes traditionnelles.

43. Le cours patient des négociations tout au long d'années tourmentées a atteint son paroxysme dans le torrent de sang qui a préludé aux succès obtenus jusqu'à maintenant par les mouvements de libération en Afrique australe. Avec l'indépendance du Mozambique et de l'Angola et l'activité croissante des combattants de la liberté de Namibie, les perspectives de mesures de la part de ces deux pays semblables à celles adoptées par la Zambie il y a peu sont prometteuses.

44. Cela a vraiment fait du bien d'entendre les paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique. Elles étaient à l'unisson de ce que j'avais entendu moi-même lorsque j'avais eu l'honneur d'assister en tant qu'invité aux fêtes de l'indépendance qui se sont déroulées l'année dernière. En fait, ce fut une fête de l'indépendance pas comme les autres. Mêlée à la joie spontanée d'un peuple libéré, on pouvait déceler l'intention sincère de partager cette liberté avec d'autres frères et sœurs d'Afrique qui le méritent. Lors d'autres fêtes de l'indépendance, j'ai assisté à des feux d'artifice de joie. Au Mozambique, il n'y a pas eu de feux d'artifice; au lieu de cela, l'armée a tiré à blanc afin que la Rhodésie voisine ne se méprenne pas sur cet avertissement. Au Mozambique, on n'a pas entendu le cri joyeux de "Uhuru" — "liberté"; là, le cri était "A luta continua" — "la lutte continue". Le FRELIMO glorieux a participé à la fête dans des uniformes portant les traces du combat et d'où se dégageaient encore les relents de la fumée d'une victoire récente. Ils ont alors réellement dit ce qu'ils pensaient. Ils ont donné suite à leurs paroles à grands frais en prenant la mesure courageuse de fermer leur frontière.

45. Avec la décision récente du Gouvernement mozambicain d'imposer pleinement les sanctions contre la colonie rebelle de Rhodésie du Sud, le régime raciste d'Ian Smith a commencé à se trouver enserré par cette étreinte d'acier — d'acier noir. Mon gouvernement applaudit à la décision du Gouvernement mozambicain, qui a agi en pleine conformité avec les Articles 25 et 41 de la Charte. C'est là un exemple que devraient suivre tous les membres de la communauté internationale.

46. L'accord de Kingston soulignait l'importance de la prise de mesures pratiques en vue d'aider un Mozambique indépendant à appliquer des sanctions contre le régime de Smith et chargeait les gouvernements du Commonwealth de prendre une initiative à l'Organisation des Nations Unies afin que soit établi un programme d'assistance au Mozambique conformément aux Articles 49 et 50 de la Charte. Le 4 mars dernier, c'est-à-dire le jour qui a suivi l'annonce faite par le Gouvernement mozambicain de l'imposition de sanctions contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud, le Comité des sanctions du Commonwealth a tenu une séance d'urgence pour discuter les modalités d'application des décisions figurant dans l'accord de Kingston. Le Comité des sanctions a autorisé le Secrétaire général du Commonwealth à entrer en rapport avec le Gouvernement mozambicain au sujet d'éventuels domaines d'assistance. Ultérieurement, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé son intention de fournir une assistance économique au Mozambique; nous nous en félicitons.

47. Le Gouvernement jamaïquain est actuellement en rapport avec le Secrétaire général du Commonwealth et a l'intention de s'acquitter de ses obligations dès qu'il sera prié de le faire.

48. Après avoir examiné les mesures prises jusqu'à maintenant par le Commonwealth, nous attendons impatiemment l'établissement d'un plus large programme multilatéral d'assistance au Mozambique, car il incombe à la communauté internationale tout entière de fournir cette assistance. En fait, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont tenus de le faire au titre de l'Article 49 de la Charte. Mon gouvernement prend acte avec reconnaissance de la déclaration faite à la presse le 4 mars par le Secrétaire général de l'ONU lorsqu'il a affirmé être convaincu que l'Organisation répondrait favorablement à toute demande d'assistance que pourrait présenter le Gouvernement mozambicain afin de contrebalancer les conséquences économiques résultant de son application intégrale des sanctions contre la Rhodésie. Nous espérons que l'assistance voulue sera fournie par les organismes internationaux des Nations Unies, le Secrétaire général assumant un rôle de coordination.

49. Depuis bien des années, les représentants du tiers monde ont parlé du danger d'une guerre raciale en Afrique australe. De récents événements indiquent que ce danger pourrait être imminent. Depuis trop longtemps déjà les peuples autochtones de l'Afrique australe ont été asservis par des minorités racistes; depuis trop longtemps nous avons entendu des déclarations hypocrites demandant que soient trouvées des solutions pacifiques à l'horreur raciste qui existe en Afrique australe. Nous nous penchons maintenant sur cette question de la libération du Zimbabwe, alors qu'il est minuit moins une. Maintenant, le moment est venu pour les minorités racistes de décider de libérer sans tarder les Africains noirs ou d'accepter l'option inévitable — leur propre extinction.

50. Ceux qui, de par le monde, sont épris de liberté, et notamment les membres du tiers monde, sont las de négociations sans issue qui sont conçues avec un manque absolu de sincérité et que l'on ne cesse de faire traîner en longueur jusqu'à l'échec. Une fois de plus, les peuples autochtones d'Afrique se voient soumis à la cupidité, à la méchanceté et aux visées meurtrières à leur encontre. En tant qu'effet le plus grave, on verra inmanquablement s'étendre un nouveau type de guerre, qui maintenant n'est déjà plus seulement une "guerre d'embuscades" ou un incident de frontière fortuit. Déjà, les populations noires du monde entier, et en fait tous ceux qui sont épris de liberté de par le monde, après de longues années d'intransigeance de la part des autocrates blancs d'Afrique australe, doivent envisager cette sombre perspective; seul un carnage massif permettra de réaliser la libération. Et cela sera ressenti bien au-delà des frontières territoriales. Que tous ceux qui ont appuyé ou pourraient être tentés de continuer à appuyer les régimes minoritaires racistes blancs d'Afrique australe prennent note de ce fait.

51. Le Mozambique a pris la mesure décisive et vitale de resserrer l'étreinte. Il ne peut le faire seul; comme nous l'avons entendu, le coût dépasse ses possibilités. Il mérite l'appui et la coopération de toute la communauté internationale. Que le Conseil lance un appel à tous les membres de la communauté internationale, et notamment aux grandes puissances, afin qu'ils exercent sur-le-champ les plus grandes pressions aussi bien politiques qu'économiques sur le régime de Smith en vue d'amener promptement la majorité au pouvoir au Zimbabwe. Seule une capitulation rapprochée du régime de Smith peut empêcher l'holocauste imminent. La dernière heure approche pour Ian Smith — en fait, elle est déjà arrivée.

52. Le PRÉSIDENT: L'orateur suivant est le représentant du Kenya, président en exercice du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

53. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu m'inviter à participer à ce débat en ma qualité de président du Groupe africain pour le mois en cours. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué à bref délai cette réunion du Conseil pour traiter de ce problème urgent. Je tiens aussi à vous dire le plaisir et la satisfaction sincères que je ressens à vous voir, vous, le représentant du Bénin, présider cet important débat.

54. Le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi pour examiner les problèmes posés par le régime illégal de Rhodésie du Sud. Ces problèmes sont nombreux et ils ont des répercussions sur de nombreuses nations et de nombreux peuples. Toutefois, le pro-

blème immédiat est l'agression armée menée par le régime illégal contre le Mozambique, agression que le Conseil doit condamner. Le deuxième problème découle des difficultés économiques engendrées par les mesures prises par le Mozambique et visant à appliquer les sanctions économiques décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre du régime illégal de Rhodésie du Sud.

55. C'est une des rares occasions où le Conseil de sécurité peut être unanime et prendre des mesures concertées sur un problème commun. Par sa résolution 253 (1968), le Conseil a invité tous les Etats Membres à prendre des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Nous savons tous que si de telles sanctions n'ont pas été efficaces, c'est principalement parce que le régime raciste d'Afrique du Sud et l'ancienne dictature d'oppression portugaise ne les ont jamais appliquées. De nombreux autres Etats Membres n'ont jamais appliqué les sanctions sous un prétexte ou un autre. Le défi ou la négligence des nombreux Etats Membres qui ont rendu ces sanctions inefficaces ont rendu encore plus difficile et plus lourde la tâche de ceux qui les ont appliquées. Si les sanctions avaient été appliquées pleinement et efficacement, il ne fait pas de doute que le régime illégal aurait été réduit à néant il y a longtemps. En raison du fait que les sanctions ont été négligées, le régime s'est ancré dans son défi et les Etats Membres peu nombreux qui les ont appliquées en ont ressenti plus durement les conséquences, notamment la Zambie et, actuellement, le Mozambique.

56. C'est parce que nous savons fort bien que les sanctions sont méconnues, notamment par des voisins immédiats de la Rhodésie du Sud — qui ne s'en cachent d'ailleurs pas —, que nous avons demandé qu'elles soient élargies pour y inclure ceux qui défient l'Organisation.

57. Nous savons que le Mozambique a hérité d'une économie ravagée par une longue guerre et par l'exploitation coloniale. Mais, conformément à l'engagement qu'il a pris d'appuyer la libération totale de l'Afrique, le Gouvernement mozambicain a pris la décision courageuse de faire abstraction de toute considération économique pour lutter afin de défendre la liberté et la justice humaine. Les mesures prises par le Gouvernement mozambicain doivent être appuyées et applaudies par tous les peuples et gouvernements qui se sont engagés à débarrasser l'Afrique du racisme et de l'oppression coloniale.

58. Le moment est venu pour tous ceux qui réclament des solutions pacifiques aux problèmes internationaux graves de montrer ce dont ils sont capables. On nous a dit maintes et maintes fois que les régimes racistes sourds et égarés de l'Afrique australe finiraient par se rendre à l'évidence et accepter de prendre part à un changement pacifique. Nous avouons que nous ne voyons pas le moindre signe d'un tel changement. Les options sont peu nombreuses et

elles sont claires. La lutte doit se poursuivre et, malheureusement, nous ne voyons pas encore se profiler la fin des souffrances des peuples d'Afrique australe.

59. Comme je le disais tout à l'heure, c'est une des rares occasions où le Conseil de sécurité peut aisément être unanime. Le problème est bien connu, et point n'est besoin en conséquence d'en rappeler longuement l'historique. Ce qu'il faut, pensons-nous, c'est une décision du Conseil demandant à tous les Etats Membres de condamner le régime illégal de Rhodésie du Sud et, surtout, de s'unir pour aider le Mozambique sur le plan économique afin de lui permettre d'appliquer effectivement les sanctions. La gravité des problèmes économiques nous a été exposée par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique. Nous savons que, mis à part les effets de la longue guerre coloniale, le Portugal n'avait pas fait grand-chose pour développer économiquement ses colonies et que le peu qu'il avait fait avait eu pour conséquence de lier l'économie du Mozambique à celle des alliés du Portugal, à savoir la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Le Mozambique devra mener une lutte longue et pénible pour dissocier son économie de celle de ses odieux voisins. Naturellement, la situation pourrait changer du jour au lendemain si les problèmes suscités par ces régimes étaient résolus dans l'immédiat.

60. En conclusion, je m'associe à tous ceux qui demandent aux Etats Membres épris de paix d'aider économiquement et matériellement le Mozambique, soit sur le plan bilatéral soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, afin d'alléger son fardeau et de rendre les sanctions plus efficaces.

61. Je voudrais également lancer un appel aux Nations Unies afin qu'elles mobilisent leurs institutions, notamment le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et toutes les autres institutions spécialisées, pour venir en aide au Mozambique dans les difficultés économiques qu'il connaît actuellement. Le Conseil doit aussi adresser un appel aux Etats Membres et aux organisations pour qu'ils aident le Mozambique en cette étape critique de la libération de l'Afrique australe. Nous demandons à tous les amis de l'Afrique de continuer à appuyer la lutte avec le même dévouement et le même zèle. Les mesures prises par le Gouvernement mozambicain demandent l'appui de tous les véritables amis de l'Afrique.

62. Aujourd'hui, les yeux du monde sont fixés sur le Conseil pour voir ce qu'il peut faire. Nous sommes sûrs qu'il n'abandonnera pas le Mozambique.

63. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

64. M. KAMANA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, ma délégation vous

est très reconnaissante, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de lui avoir permis de participer à ce débat crucial. Naturellement, nous voulons commencer par vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de mars. L'engagement pris par votre grand pays, la République sœur du Bénin, et votre engagement personnel à la libération de l'Afrique australe — qui constitue en fait le problème dont est saisi le Conseil — se révéleront certes précieux pour déterminer la réponse qu'apportera le Conseil à l'espoir et à l'attente légitimes du noble et courageux peuple du Mozambique.

65. La participation personnelle à cette discussion du Ministre des affaires étrangères du Mozambique est significative pour deux raisons importantes. Premièrement, sa présence même ici montre la gravité de la situation et la foi énorme que le Gouvernement et le peuple du Mozambique ont dans l'Organisation des Nations Unies, et notamment dans le Conseil de sécurité. Deuxièmement, grâce à sa participation personnelle, le Ministre des affaires étrangères nous a éclairés sur la situation d'une façon décisive. Sa déclaration si importante et si éloquente inspirera, à coup sûr, ceux qui croient dans les buts et les principes des Nations Unies, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte, et notamment au droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

66. Personne ne s'étonnera que la Zambie participe à cette discussion. Je crois ne pas manquer de modestie en disant que la Zambie comprend tout particulièrement bien l'importance de la décision prise par le Gouvernement mozambicain d'imposer des sanctions économiques complètes contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud et les énormes sacrifices entraînés par cette action. En raison de leur passé colonial, les économies du Mozambique et de la Zambie sont imbriquées dans celle de la Rhodésie du Sud. Nous avons de longues frontières communes avec la colonie rebelle.

67. Prenant la parole le jour même où le Mozambique annonçait la fermeture de sa frontière avec la Rhodésie du Sud et sa décision d'appliquer pleinement les sanctions économiques contre les rebelles, mon président, M. Kenneth Kaunda, a dit notamment :

«La décision du FRELIMO, sous l'illustre direction du président Samora Machel, de fermer la frontière entre le Mozambique et la Rhodésie rebelle est un acte d'un courage exceptionnel et d'engagement à la cause de la liberté et de la justice pour toute l'humanité. En Zambie, nous comprenons pleinement les incidences de cet acte de courage réel et de dévouement de la part du FRELIMO. Il s'agit d'un acte de grand sacrifice qu'aucun pays au monde ne pourrait partager avec le peuple du Mozambique.»

En outre, en se félicitant de la décision prise par le Mozambique, mon président a déclaré :

“Nous serons aux côtés du Mozambique dans les moments de succès aussi bien que dans les moments de sacrifice jusqu'à ce que le peuple du Zimbabwe remporte la victoire. La cause du Mozambique est la cause de la Zambie; une attaque contre le Mozambique est une attaque contre la Zambie, et une attaque contre le FRELIMO est une attaque contre le United National Independence Party. Ensemble, le Mozambique et la Zambie lutteront pour la cause de la justice. C'est là le moment de l'unité et du dévouement total entre les pays qui se trouvent à l'avant-garde des intérêts de toute l'humanité.

“Nous saluons donc le peuple du Mozambique. Nous saluons la courageuse décision du FRELIMO sous la direction du président Samora Machel, et ensemble nous forgerons l'avenir avec une confiance accrue jusqu'à la victoire.”

68. Lorsque nous avons décidé, en Zambie, de fermer notre frontière avec la Rhodésie du Sud et d'appliquer des sanctions économiques complètes contre le régime rebelle de Smith, notre action a été saluée internationalement et nous avons reçu de nombreuses promesses de solidarité et d'appui. Cette réaction de la communauté internationale était évidemment encourageante et nous y avons bien sûr été sensibles. Car, après tout, nous l'avons interprétée comme étant fondée sur une prise de conscience de nos difficultés économiques et sur le fait que, par notre action, nous endossions une lourde responsabilité au nom de la communauté internationale, et en particulier de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont tenus, individuellement et collectivement, de mettre un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud et d'aider le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance. Il va sans dire que c'est le Conseil de sécurité même qui s'est prononcé sur une politique de sanctions contre la Rhodésie du Sud.

69. La fermeture de la frontière entre le Mozambique et la colonie rebelle de Rhodésie du Sud a suivi exactement le même scénario qu'en ce qui concerne la Zambie. Elle a été précédée par des actes d'agression commis par les rebelles contre le Mozambique d'une façon tout à fait semblable à ceux qui avaient été commis contre la Zambie. Comme dans le cas de la Zambie, l'intention des rebelles en Rhodésie du Sud était de détourner l'attention de la pression sans cesse croissante exercée sur eux par les nationalistes du Zimbabwe et d'employer le Mozambique comme bouc émissaire. Ce fut également une tentative désespérée de la part des rebelles pour faire du chantage au Mozambique afin qu'il cesse de se vouer à la cause de la liberté et de l'indépendance au Zimbabwe sous le gouvernement de la majorité.

70. Comme nous l'avons fait en Zambie, le Gouvernement et le peuple du Mozambique ont refusé de sacrifier sur l'autel de l'expédient les principes et

l'engagement aux idéaux des Nations Unies. Ils ont choisi de demeurer un fidèle Membre de l'Organisation et de sacrifier leur développement économique pour le peuple du Zimbabwe. Les paroles ne sauraient certainement pas nous faire défaut pour louer et appuyer cet extraordinaire acte de courage de la part d'une jeune nation.

71. Dire que l'aide économique internationale à la Zambie, pour répondre à ses besoins à la suite de la fermeture de la frontière avec la Rhodésie du Sud, n'a pas été suffisante serait un euphémisme. En vérité, elle a été presque insignifiante par rapport à la note que nous avons dû payer. Evidemment, cela ne veut pas dire que nous n'apprécions pas l'aide que nous avons reçue. Un certain nombre de pays amis ont répondu généreusement. Nous avons également bénéficié de l'aide du système des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le Secrétaire général et ses collègues du Secrétariat ont toujours tout fait pour nous aider.

72. J'ai cité l'exemple de mon pays afin de faire le départ entre les paroles et les actes. Le Mozambique est un pays nouvellement indépendant. Son économie se ressent encore des contraintes d'une guerre longue et coûteuse avec les fascistes et les colonialistes portugais. Lorsque nous avons fermé la frontière avec la Rhodésie du Sud en 1973, nous étions indépendants depuis huit ans. On ne peut cependant pas minimiser les graves contraintes et perturbations économiques que nous avons subies.

73. Nous savons par expérience que le Mozambique aura besoin de davantage que de belles paroles de solidarité et de creuses promesses d'appui, même si elles sont réconfortantes. Il faudra que ces paroles soient traduites en des formes concrètes d'assistance. Au nom de mon gouvernement, je voudrais donc souligner qu'il importe que le Conseil de sécurité traite les problèmes du Mozambique en tant que problèmes réels et qu'il ne laisse planer aucun doute dans les mesures qu'il prend quant au fait qu'il considère la décision du Gouvernement mozambicain d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud comme une responsabilité qu'il assume au nom de l'Organisation des Nations Unies et pour laquelle il mérite, par conséquent, une pleine compensation. A cet égard, ma délégation espère que le Conseil adoptera unanimement un projet de résolution qui énoncera des mesures concrètes et efficaces d'assistance au Mozambique. Comme on le sait fort bien, cela a fait défaut dans le cas de la Zambie.

74. Je voudrais maintenant féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, des importantes initiatives qu'il a déjà prises pour aider le Mozambique. Comme je l'ai déjà dit, mon gouvernement ne connaît que trop bien la sincère préoccupation du Secrétaire général et le vif intérêt personnel qu'il porte aux problèmes auxquels doivent faire face ceux d'entre nous qui se trouvent au premier rang de la lutte de libération en Afrique australe.

75. De même, ma délégation est heureuse de la prompt action du Commonwealth des nations, dont les membres cherchent activement les moyens d'aider le Mozambique. A ce propos, nous sommes très heureux que le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque participe à ce débat. Il vient de faire une déclaration extrêmement importante et encourageante. La décision prise par les chefs d'Etat du Commonwealth à leur réunion de Kingston, à la Jamaïque, témoigne certes d'une grande pénétration de vue et du sérieux de leurs intentions.

76. Comme j'ai essayé de le montrer, il est vital et urgent que le Mozambique reçoive une assistance généreuse de la part de la communauté internationale. Le peuple du Mozambique a décidé de consentir un énorme sacrifice pour la libération du Zimbabwe. Les répercussions se font déjà sentir dans la colonie rebelle. Smith et ses séides sont aujourd'hui pris de panique. Il est certain que l'action du Mozambique portera chaque jour davantage. Le régime rebelle dépendra plus que jamais de l'Afrique du Sud pour sa survie. Le régime d'apartheid de Pretoria persiste à refuser d'appliquer les sanctions des Nations Unies contre la Rhodésie du Sud. Cet acte aveugle de solidarité avec le régime de Smith de la part de l'Afrique du Sud, Membre de l'Organisation des Nations Unies, mérite d'être fermement condamné.

77. Je ne saurais manquer de mentionner le fait que d'autres Etats Membres, même dans ce conseil, continuent de commercer avec les rebelles de Rhodésie du Sud, tout en nous berçant de belles paroles à propos de la politique de sanctions des Nations Unies. Ma délégation espère que ces pays se montreront à la hauteur de leur qualité de Membres de l'Organisation et cesseront de traiter avec le régime rebelle en violation des sanctions. Si le Mozambique, pays nouvellement indépendant et voisin de la Rhodésie du Sud, peut faire un sacrifice, on ne saurait trouver de justification au fait que des pays éloignés et économiquement plus forts continuent de faire du commerce avec les rebelles. Il faut noter qu'au moins l'un de ces pays est un membre permanent du Conseil de sécurité.

78. Je tiens à souligner qu'en Zambie nous n'avons pas d'illusions en ce qui concerne les sanctions étant donné le refus de l'Afrique du Sud de les appliquer et l'attitude décevante de certains Etats Membres. Depuis le début, nous avons eu des appréhensions quant à leur efficacité. Nous nous étions opposés à l'idée même des sanctions et avons demandé instamment au Royaume-Uni d'utiliser la force afin de rétablir son autorité dans sa colonie de Rhodésie du Sud. Le temps a montré que nous avons raison : jusqu'à présent les sanctions n'ont pas maîtrisé le régime de Smith.

79. A notre avis, les sanctions sont néanmoins un aspect important de la lutte de libération du Zimbabwe. Par conséquent, elles doivent être appliquées par tous les Etats Membres qui respectent fidèlement

le droit. Cela dit, je crois qu'il est important de souligner que les sanctions ne sont que des mesures qui viennent compléter les efforts qui doivent être faits pour mettre fin au régime illégal d'Ian Smith. Le genre d'assistance que nous recherchons aujourd'hui pour le Mozambique n'aurait pas été nécessaire si le Zimbabwe était libre. Par conséquent, la meilleure forme d'assistance permanente au Mozambique serait d'assurer la réalisation immédiate du régime de la majorité et de l'indépendance au Zimbabwe. C'est là le véritable problème.

80. Des efforts ont été déployés afin de voir le régime de la majorité s'instaurer pacifiquement au Zimbabwe. Loin de se rendre de façon honorable, Ian Smith et ses gangsters sont restés tout à la fois arrogants, intransigeants et, en fait, naïfs. Ils ont abusé de la patience et de la bonne volonté du peuple du Zimbabwe.

81. Le Royaume-Uni a refusé d'employer la force contre le régime de Smith. Certes, il n'est plus nécessaire d'insister pour que le Royaume-Uni utilise la force. Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que la force sera employée de toute façon pour amener un changement en Afrique australe. Les conséquences seront plus grandes que si le Royaume-Uni avait accepté d'employer la force après la déclaration unilatérale d'indépendance en 1965. Il y aurait eu moins d'effusion de sang qu'aujourd'hui. Cette fois-ci, ce n'est pas le Royaume-Uni qui emploiera la force mais ce sera le Zimbabwe, qui a attendu trop longtemps que ses droits soient respectés et qui a cherché en vain une autre solution. Le peuple du Zimbabwe se lancera dans la lutte armée, pleinement conscient que c'est la seule option qui lui reste.

82. Un certain nombre d'autres pays occidentaux se sont constamment opposés à un changement violent en Rhodésie du Sud. A ce jour, certains continuent à faire des déclarations ambivalentes quant à leur appui au principe du régime de la majorité au Zimbabwe. Certaines de ces déclarations donnent l'impression qu'en fait ils sont en faveur d'un *statu quo* en Rhodésie du Sud. Elles sont interprétées ainsi par le régime illégal d'Ian Smith, dont les porte-parole ont exprimé leur appréciation de ce point de vue. Nous ne pouvons qu'espérer que ceux qui ont apporté du réconfort et de l'encouragement à la minorité raciste de Rhodésie du Sud par leurs paroles et leurs actes procéderont à un examen de conscience et appuieront maintenant la cause de la majorité avant qu'il ne soit trop tard.

83. Pour ce qui est de la Zambie, je ne peux faire mieux que de citer les paroles du président Kaunda, qui disait vendredi dernier :

"Pour ce qui est de la question du régime de la majorité en Rhodésie, nous avons prouvé que nous n'étions pas assoiffés de sang. Nous avons démontré notre bonne foi au monde entier. Par notre

patience et notre persévérance, nous avons tout fait pour que le changement intervienne pacifiquement, conformément aux résolutions que nous avons prises dans le Manifeste sur l'Afrique australe<sup>3</sup>. Depuis quelques années, nous avons demandé instamment aux régimes minoritaires de se rendre à l'évidence. Nous avons essayé la négociation en Angola et au Mozambique; nous avons échoué. La lutte armée a fait tomber les fascistes portugais. En Rhodésie également, nous avons toujours demandé aux Blancs d'être raisonnables et d'accepter un transfert pacifique des pouvoirs à la majorité du peuple. Les Blancs de Rhodésie ont refusé; ils ont repoussé cette main de l'amitié. La liberté au Zimbabwe sera maintenant obtenue par la force des armes.

"Les Blancs de Rhodésie, menés par l'infâme Front rhodésien, ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils devront faire face aux conséquences amères de la bataille qui décidera du sort du régime de la majorité."

84. En conclusion, je tiens à rappeler que la Zambie, malgré ses difficultés économiques, fera tout ce qu'elle pourra pour aider le peuple du Mozambique. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale fera de même.

85. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Vous représentez un pays africain frère dont l'engagement au service de la lutte des peuples opprimés est exemplaire. Il sied donc que vous dirigiez nos travaux au moment où nous sommes ici réunis pour examiner les mesures importantes prises par nos frères du Mozambique pour libérer le Zimbabwe. Ma délégation vous donne l'assurance de son entier concours dans l'esprit de fraternité et des excellentes relations qui existent heureusement entre nos deux pays.

86. Permettez-moi aussi de rendre hommage à votre prédécesseur. En tant que président du Conseil pour le mois de février, l'ancien représentant permanent des Etats-Unis a su mener de façon constructive et efficace les délibérations du Conseil, et particulièrement les nombreuses consultations qui ont eu lieu. A cet égard, nous lui adressons donc nos félicitations, ainsi qu'à toute la délégation des Etats-Unis. Etant donné que c'est la première fois que le Conseil se réunit depuis la nomination officielle de l'ambassadeur Scranton, je saisis cette occasion pour lui adresser, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Bennett, nos souhaits de bienvenue et lui donner l'assurance de notre entière collaboration lorsqu'il assumera ses responsabilités importantes au sein de l'Organisation.

87. C'est également un vif plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires

étrangères de la République populaire du Mozambique. La déclaration importante qu'il a faite facilitera nos travaux et reflète l'engagement inlassable au service de la libération de l'Afrique que la Tanzanie et, en fait, tous les Membres de l'Organisation sont accoutumés à voir chez nos frères du Mozambique sous la direction dynamique du FRELIMO.

88. Permettez-moi donc, au nom de la Tanzanie, de féliciter le peuple frère de la République populaire du Mozambique de sa décision courageuse, annoncée par Son Excellence le président Samora Machel, d'imposer des sanctions à l'encontre du régime illégal, minoritaire et raciste d'Ian Smith. Dans cette lutte, la Tanzanie, comme toujours, est résolument aux côtés du Mozambique. En effet, la lutte du Mozambique c'est la lutte de la Tanzanie. Nos peuples ont toujours partagé les vicissitudes de la lutte en commun. Nous avons partagé les souffrances de la lutte du Mozambique pour la liberté et, à l'heure de la victoire, nous nous sommes réjouis ensemble. Nous considérons les difficultés que connaît le Mozambique comme les nôtres. C'est pourquoi le Gouvernement tanzanien s'inquiète vivement des actes de provocation et d'agression des désespérés de Salisbury, qui violent l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique.

89. Nul ne doute, je pense, que la persistance du régime raciste minoritaire illégal au Zimbabwe est une grave menace pour la paix de la région, lourde de dangers pour la paix et la sécurité internationales. Le président Samora Machel l'a bien fait ressortir dans son allocution lorsqu'il a annoncé l'imposition de sanctions le 3 mars dernier. Dans ce discours historique, le Président du Mozambique a énuméré les nombreux actes de provocation commis par le régime illégal de Rhodésie en violation de l'intégrité territoriale du Mozambique. Il a aussi expliqué pourquoi ce régime commettait ces actes flagrants de provocation. Le président Machel a bien montré qu'un régime comme celui de Salisbury se comporte ainsi pour arrêter la lutte de libération du Zimbabwe et continuer d'imposer dans le pays sa tyrannie fasciste.

90. En fait, depuis 10 ans qu'il existe, le régime illégal s'est toujours comporté ainsi. Il s'est joint à l'alliance impie du Portugal fasciste et de l'Afrique du Sud raciste pour lutter contre la libération du Mozambique. L'effondrement du colonialisme portugais au Mozambique, apparemment, n'a pas été une leçon suffisante pour les autorités racistes de Salisbury, et elles continuent leurs actes de provocation contre cet Etat africain qui vient d'être libéré.

91. Certes, la communauté internationale ne saurait tolérer plus longtemps l'existence d'un tel régime. La légitimité de la lutte du peuple du Zimbabwe a déjà été reconnue par l'Organisation des Nations Unies; maintenant que les combattants de la liberté du Zimbabwe ont intensifié leur lutte armée, ils méritent non seulement notre admiration pour leur courage et leur

sacrifice mais, surtout, notre appui sans réserve et notre entière solidarité avec leur noble cause.

92. En 1968, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 253 (1968), et plus tard, dans d'autres résolutions pertinentes, a commencé à prendre les mesures nécessaires pour renverser le régime de Smith. Ainsi, le Conseil s'engageait à faire disparaître le régime minoritaire illégal de Rhodésie. C'est pourquoi nous sommes tenus non seulement de louer la décision du Gouvernement de la République populaire du Mozambique mais aussi de veiller à l'aider à s'acquitter de cette obligation internationale. En prenant de telles mesures, nous ferons seulement ce que nous avons promis de faire : renverser le régime minoritaire illégal d'Ian Smith et assurer le gouvernement par la majorité au Zimbabwe.

93. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt la déclaration lucide et éloquente de notre frère Joaquim Chissano, ministre des affaires étrangères du Mozambique. Il a exposé au Conseil les difficultés de son pays. En fait, les problèmes économiques et sociaux du Mozambique sont énormes. Il serait présomptueux de penser que la communauté internationale peut indemniser comme il se doit le Mozambique pour tous les sacrifices que consent son peuple pour la cause de la liberté et de la justice, autrement dit la cause des Nations Unies.

94. Pourtant, les Nations Unies peuvent et doivent aider le Mozambique à résoudre ses difficultés économiques et sociales. C'est le moins qu'on puisse attendre de l'Organisation. C'est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale aux termes des Articles 49 et 50 de la Charte. En effet, on ne nous demande pas de faire la charité au Mozambique, de lui accorder une aide désintéressée. La Charte nous fait obligation d'apporter une aide à cet Etat frère afin qu'en honorant ses responsabilités de Membre de l'Organisation il n'en pâtisse pas. Il est indispensable aussi d'aider le Mozambique pour qu'il puisse mieux appliquer les décisions du Conseil de sécurité concernant les sanctions.

95. J'ai déjà dit que cette assistance n'était pas désintéressée. En ce conseil, comme d'ailleurs dans tout le système des Nations Unies, nous avons un intérêt personnel à ce que des changements se produisent en Rhodésie pour que les forces de la liberté et de la justice puissent triompher. Point n'est besoin d'être spécialiste des questions de l'Afrique australe pour comprendre qu'en soutenant les forces de la liberté au Mozambique, représentées par le FRELIMO, nous contribuerons en fait à la lutte pour le gouvernement par la majorité au Zimbabwe. A ce propos, le Conseil ne peut que louer le Gouvernement mozambicain de son attitude résolue et se féliciter de la promesse faite de nouveau par le président Samora Machel selon laquelle le Mozambique, sous le FRELIMO, s'emploiera à s'acquitter de ses obligations internationales envers le peuple du Zimbabwe.

96. Les Nations Unies se sont nettement engagées à aider la lutte du Zimbabwe, et c'est pourquoi nous devons faire tout notre possible pour appuyer le Mozambique avec toutes les ressources du système des Nations Unies. Il incombe aussi à tous les Etats Membres de l'aider, soit sur une base multilatérale, soit sur une base bilatérale. J'applaudis la déclaration faite le 4 mars par le Secrétaire général, ainsi que la décision adoptée le même jour par le Comité des sanctions du Commonwealth, suite logique de l'engagement pris par les chefs de gouvernement du Commonwealth à leur réunion de Kingston l'an dernier.

97. Ceci m'amène à un autre aspect du problème que nous discutons. Depuis qu'existe le régime minoritaire illégal de Rhodésie, la Tanzanie a toujours dit que les sanctions ne suffiraient pas à abattre le régime d'Ian Smith tant que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud lui donnerait l'appui dont il a besoin. Mais, nous l'avons déjà dit, ces sanctions sont tout de même utiles : elles représentent un verdict politique d'inacceptabilité du régime illégal. En outre, les sanctions ont aussi contribué grandement à rendre la vie plus difficile pour Ian Smith et ses collaborateurs. C'est pourquoi nous avons demandé qu'elles soient intensifiées et étendues.

98. Mais le régime illégal a tout de même trouvé moyen d'éviter les pires conséquences des sanctions. En fait, avec la coopération du régime raciste d'Afrique du Sud, il s'est livré à des actes d'agression contre les Etats voisins indépendants du continent. En 1973, le régime minoritaire illégal, avec l'aide de l'Afrique du Sud, a commis une agression contre la République sœur de Zambie. A l'époque, le Conseil de sécurité a condamné à juste titre pareille action. Maintenant, ce même régime massacre des civils, des femmes et des enfants au Mozambique.

99. Mais rien ne saurait entraver la marée de la libération au Zimbabwe. Le peuple du Zimbabwe a pris sa destinée en main, et il ne s'arrêtera que lorsqu'il aura atteint son objectif. Les tactiques agressives du régime d'Ian Smith ne réussiront pas. Ce sont les tactiques du désespoir déployées par des hommes désespérés. Ce sont des tactiques conçues pour exporter les contradictions du régime dans un pays africain voisin, dont nous avons applaudi l'indépendance avec tant de joie tout dernièrement. La communauté internationale doit donc soutenir sans réserve le Mozambique dans les efforts qu'il déploie pour se défendre, et le Conseil ne peut que condamner l'agression commise par le régime minoritaire illégal contre le Mozambique.

100. Nous sommes en train d'examiner des questions d'une grande importance pour l'Afrique australe. La situation dans cette région est explosive. Nous avons dit et répété à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs que la présence continue des régimes racistes dans cette région constitue une grave menace pour la paix. Et cette situation continue d'être tendue alors

que nous nous réunissons ici. Voilà pourquoi nous devons renforcer les forces de liberté dans la région. Nous n'aurons peut-être plus l'occasion d'agir dans ces conditions. Pour la Tanzanie, le choix est clair : la lutte doit se poursuivre. Je réaffirme devant le Conseil ce que mon président a dit sans ambiguïté, à savoir que la lutte du Mozambique est notre lutte; la cause du Mozambique est la cause de la Tanzanie. C'est dans cet esprit que nous abordons la discussion actuelle au Conseil.

101. Ayant terminé ma déclaration quant au fond, j'ai maintenant le plaisir de présenter, au nom des délégations du Bénin, de la Guyane, de l'Italie, du Japon, du Pakistan, du Panama, de la République arabe libyenne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et au nom de ma propre délégation, le projet de résolution distribué sous la cote S/12013. Si nous avons décidé de présenter ce projet de résolution dès le début de nos délibérations, c'est parce que les auteurs pensent — de même, je crois, que tous les membres du Conseil — que la situation dans la région est urgente et que le problème exige une solution urgente.

102. La situation que connaît la République populaire du Mozambique depuis qu'elle a pris la décision courageuse de fermer sa frontière au régime raciste minoritaire et d'appliquer intégralement les sanctions du Conseil de sécurité contre ce régime requiert des mesures immédiates et concertées de la part de la communauté internationale. Le projet de résolution que nous présentons au Conseil traite spécifiquement de ce problème. Donc, le projet prévoit avant tout une assistance financière, technique et matérielle immédiate au Mozambique. Cette assistance est conçue sous la forme de contributions fournies par des Etats à titre individuel soit sur un plan bilatéral soit sur un plan multilatéral, comme le prévoit le paragraphe 4 du dispositif de notre projet de résolution. Elle est également conçue dans le cadre des organisations compétentes des Nations Unies, comme cela est prévu au paragraphe 5 du dispositif. Au paragraphe 6 du dispositif, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général, en coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, d'organiser et de coordonner cette assistance. Qu'il me soit permis de souligner ici l'urgence de mesures internationales. Les auteurs du projet de résolution espèrent que, dès son adoption, le Secrétaire général prendra les mesures voulues pour assurer son application. Par-dessus tout, je tiens à saisir cette occasion pour lancer, au nom des auteurs, un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils répondent immédiatement et sans réserve aux besoins du Mozambique, contribuant ainsi de façon sensible à la lutte globale pour la liberté, la justice et la dignité humaine en Afrique australe.

103. Le projet de résolution traite également d'un autre aspect du problème. Je veux parler des actes agressifs du régime de Smith contre la République

populaire du Mozambique. En condamnant ces actes, le projet manifeste son opposition à la politique excessive et désespérée que pratiquent les autorités illégales de Salisbury. Le projet réaffirme également le soutien des Nations Unies à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique, dont le Gouvernement, en décidant de rompre toutes relations économiques et commerciales avec la Rhodésie du Sud, a pris une mesure qui est louée très justement au paragraphe 1 du dispositif.

104. Qu'il me soit permis de faire une dernière observation en recommandant le projet de résolution à l'adoption des membres du Conseil. Les auteurs comprennent parfaitement que l'évolution de la situation au Mozambique et les mesures prises par le Gouvernement mozambicain s'inscrivent dans le contexte général de la lutte pour établir le gouvernement de la majorité au Zimbabwe. Le Conseil, au préambule du projet de résolution, réaffirme donc très justement les droits inaliénables du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que la légitimité de sa lutte pour parvenir à l'exercice de ces droits.

105. En conclusion, je tiens à exprimer le ferme espoir des 11 auteurs du projet de résolution, lesquels représentent véritablement une gamme très large d'opinions au sein du Conseil, que ce projet sera adopté à l'unanimité par les membres du Conseil. Seule une action unanime permettra à celui-ci d'adresser un message clair, à savoir que le Conseil de sécurité, fidèle aux principes et aux buts de la Charte, sera toujours à l'avant-garde pour soutenir les pays qui sont en première ligne pour défendre les objectifs des Nations Unies et sauvegarder les principes de la Charte. Le sens du message n'échappera pas non plus aux autorités racistes de Salisbury. Il faut leur rappeler que les jours du régime minoritaire de Rhodésie sont comptés. Il leur faut comprendre que la décision du Mozambique, en comblant l'une des grandes lacunes des sanctions, a rapproché le jour du jugement dernier pour ceux qui continuent à défier la volonté de la communauté internationale.

106. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Deux semaines chargées nous attendent au Conseil, et nous sommes certains que sous votre sage direction nous prendrons les bonnes décisions.

107. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage au Président du Conseil pour le mois de février, l'ambassadeur Moynihan. Il a dirigé nos travaux avec habileté, impartialité et bonne humeur, et, au nom de la délégation du Royaume-Uni, je le remercie et lui adresse nos meilleurs vœux.

108. Avant de traiter de la question dont nous sommes saisis, je voudrais également rendre hommage aux orateurs que le Conseil a déjà entendus cet après-

midi. Le Ministre des affaires étrangères du Mozambique a exposé très clairement les besoins de son pays dans la situation critique qu'il traverse actuellement. Le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque nous a rappelé la nature internationale du problème et les décisions importantes prises par les chefs de gouvernement du Commonwealth à la réunion de Kingston en mai dernier.

109. Je n'ai pas besoin, par conséquent, de m'étendre sur les décisions prises par les chefs de gouvernement du Commonwealth à cette occasion, étant donné que le sénateur Thompson nous les a déjà rappelées. Je voudrais, cependant, exprimer ma conviction, en tant que représentant d'un pays du Commonwealth ayant pris une part active à cette réunion historique, que les décisions de Kingston ont vraiment constitué un jalon dans les efforts constants de la communauté internationale pour faire pression sur le régime illégal de Rhodésie par des voies pacifiques et grâce à l'application de sanctions économiques par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

110. Si, pendant des années, les sanctions se sont avérées moins efficaces que nous ne l'avions tous espéré, c'est largement parce que deux pays, l'Afrique du Sud et le Portugal, avaient refusé de les appliquer. La chute de M. Caetano en avril 1974 a précipité l'effondrement inévitable de la domination du Portugal en Afrique, et, un plus plus d'un an plus tard, le nouveau Gouvernement indépendant du Mozambique prenait la place qui lui revenait en tant que membre de la communauté internationale. Lorsque les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Kingston en mai 1975, ils se sont entretenus de la proche indépendance du Mozambique, ainsi que nous l'a rappelé le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque. Au paragraphe 22 de leur communiqué, ils ont, à l'unanimité, souligné "qu'il importait de prendre immédiatement des mesures concrètes pour aider le Mozambique, lorsqu'il aurait acquis son indépendance, à appliquer les sanctions", étant donné, ainsi qu'ils le relevaient, que la majeure partie des exportations et des importations de la Rhodésie dépendait des installations de transit du Mozambique. Les chefs de gouvernement du Commonwealth étaient également unanimes pour fournir au nouveau gouvernement une assistance financière immédiate, et ils ont fait leur recommandation selon laquelle une initiative devait être prise par les gouvernements du Commonwealth à l'Organisation des Nations Unies pour créer un programme d'assistance au Mozambique conformément aux Articles 49 et 50 de la Charte.

111. Les membres du Conseil ont pris connaissance de la note du Secrétaire général distribuée sous la cote S/12004, qui donne la citation intégrale d'un télégramme émanant du Secrétaire général du Commonwealth, M. Ramphal. Je crois comprendre que, sur l'invitation du Gouvernement mozambicain, M. Ram-

phal se rend à Maputo pour discuter des conditions d'aide au Mozambique. Il s'informerait des domaines possibles d'assistance au Gouvernement mozambicain, ainsi que le prévoyait le communiqué de Kingston de l'année dernière, afin que les gouvernements des membres du Commonwealth soient mieux en mesure de fournir au Mozambique l'aide dont il a besoin.

112. Je suis certain que, pour le Gouvernement mozambicain, prendre la décision d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie n'a pas été facile. Pendant de nombreuses années, les économies et les communications des pays de l'Afrique australe ont été étroitement imbriquées. En fait, nous connaissons tous les graves difficultés qu'a éprouvées le Gouvernement zambien dans les années qui ont suivi la déclaration unilatérale d'indépendance, et nous apprécions donc d'autant plus la mesure courageuse qu'il a prise en 1973 de rompre ses communications avec la Rhodésie. Je voudrais également assurer le Ministre des affaires étrangères du Mozambique que nous comprenons pleinement la gravité de la décision prise par son gouvernement d'imposer des sanctions contre la Rhodésie. Nous reconnaissons également combien il aurait été difficile pour le nouvel Etat du Mozambique d'imposer les sanctions immédiatement après l'indépendance alors que tant d'autres problèmes requéraient l'attention du gouvernement.

113. L'engagement pris par mon propre gouvernement de souscrire aux sanctions comme moyen de parvenir à un transfert pacifique du pouvoir à la majorité rhodésienne demeure inchangé. L'action du Mozambique souligne une fois encore le fait que le temps est compté pour le régime minoritaire en Rhodésie même. Des décisions urgentes s'imposent et, pour notre part, nous espérons que M. Smith aura le courage de les prendre, même à la onzième heure. Les pourparlers entre M. Smith et M. Nkomo, qui se poursuivent, seront peut-être pour les Rhodésiens leur dernière chance d'assurer un passage pacifique et rapide au gouvernement de la majorité dans ce pays. Bien que nous ne prenions pas nous-mêmes part à ces pourparlers, nous espérons de tout cœur qu'ils aboutiront, car autrement il est angoissant de songer à ce qui attend le peuple rhodésien.

114. Mon propre gouvernement est résolu à aider le Mozambique, et il le fera conformément aux décisions prises par la Conférence du Commonwealth de Kingston l'année dernière. Le Royaume-Uni est donc coauteur du projet de résolution qui a été distribué aux membres du Conseil. Il appartient, bien sûr, à chaque gouvernement de décider lui-même des montants et de la forme de cette assistance. Comme le Ministre des affaires étrangères du Mozambique le sait, nous espérons nous entretenir dans un proche avenir de l'aide que nous pourrions apporter à l'économie du Mozambique dans le cadre de nos engagements du Commonwealth. Nous les ferons connaître, le moment venu, lorsque nous aurons achevé nos discussions. Je voudrais ajouter, puisque j'en ai

l'occasion, que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de mon pays a eu récemment des entretiens avec les Ministres des affaires étrangères de la Zambie et du Zaïre. Nous sommes très conscients des problèmes économiques qui se posent à ces deux pays du fait de l'extension de leurs lignes de communication, et par conséquent nous avons annoncé au Parlement notre décision de fournir une aide supplémentaire à la Zambie et au Zaïre. Il va sans dire que, du fait de la responsabilité permanente de mon gouvernement en Rhodésie, nous sommes prêts à examiner sérieusement de quelle manière nous pourrions aider ce pays au cas où l'on parviendrait à un accord pour procéder à un transfert ordonné des pouvoirs à un gouvernement de la majorité à bref délai.

115. En faisant cette déclaration, je suis très conscient du fait que le Conseil souhaite que notre discussion soit brève pour que nous puissions adopter des décisions urgentes qui fourniront le cadre essentiel des programmes d'aide internationale au Gouvernement et au peuple du Mozambique. J'ai donc délibérément borné mes observations à la question inscrite à l'ordre du jour. Bien sûr, on pourrait dire beaucoup d'autres choses. Pour l'instant, je souhaite seulement souligner une fois encore que nous sommes gravement préoccupés par la situation en Rhodésie et que nous sommes convaincus que la fermeture de la frontière du Mozambique peut se révéler être la dernière chance pour les Rhodésiens blancs de prendre des décisions qui ne sont pas seulement inévitables mais qui sont justes et qui auraient dû être prises depuis longtemps.

116. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

117. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au début de ma déclaration, de vous féliciter, vous, mon éminent frère africain du Bénin, de présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois de mars. Ceci constitue un bon présage pour les questions essentiellement relatives à la décolonisation et à la discrimination raciale que le Conseil va examiner ce mois-ci sous votre sage direction.

118. Permettez-moi également de souhaiter, au nom de ma délégation, une chaleureuse bienvenue à M. Chissano, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique, qui préside la délégation de cet Etat africain frère qui représente le vaillant peuple du Mozambique au cours de la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

119. Ma délégation a écouté avec un grand intérêt les déclarations faites par M. Chissano ce matin devant le Groupe africain et cet après-midi devant le Conseil. Nous avons également étudié très attentivement la déclaration faite par M. Samora Machel, président de la République populaire du Mozambi-

que, le 3 mars et le télégramme en date du 10 mars adressé au Président du Conseil par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique.

120. Nous savons tous que le Mozambique, qui a proclamé il y a à peine neuf mois son indépendance, a hérité d'une économie déchirée par la guerre et qui avait déjà été ravagée par la cupidité et l'exploitation coloniale; mais, fidèle à son engagement d'aider à la libération totale de l'Afrique conformément à la Déclaration de Dar es-Salam, le Gouvernement mozambicain a mis de côté les considérations d'ordre économique et s'est dressé pour défendre la liberté, la justice et la dignité humaine.

121. Au cours de la discussion de la question de la Rhodésie du Sud à la Quatrième Commission, au cours de la trentième session de l'Assemblée générale, ma délégation a déclaré :

“La présence du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies est un élément important dont on devra tenir compte quand on envisagera de prendre des mesures plus énergiques à l'encontre du régime de Smith. La recommandation formulée par le Comité spécial<sup>4</sup> lors de la session qu'il a tenue à Lisbonne en juin 1975, qui prévoit l'élaboration d'un programme spécial, bilatéral ou multilatéral, destiné à permettre au Gouvernement mozambicain d'appliquer d'une manière totale et efficace les sanctions prises contre le régime de Smith, mérite d'être mise en application immédiatement<sup>5</sup>.”

122. Le Gouvernement égyptien se félicite vivement des mesures courageuses annoncées le 3 mars par le président Samora Machel au nom du peuple héroïque du Mozambique et sa détermination d'aider la lutte sacrée de ses frères et sœurs africains du Zimbabwe.

123. Dans le discours historique qu'il a prononcé au début de ce mois, le président Machel a déclaré que la République populaire du Mozambique avait fermé toutes ses frontières et avait interdit toute forme de communication avec les territoires dominés par le régime raciste d'Ian Smith en Rhodésie du Sud. Le Gouvernement mozambicain a également décidé de refuser le passage sur son territoire et dans son espace aérien aux personnes et aux marchandises se rendant en Rhodésie du Sud ou en provenant.

124. Cette initiative opportune du Gouvernement mozambicain est en application directe des sanctions exigées par les Nations Unies, en vertu de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, contre le régime illégal de Rhodésie du Sud. C'est un acte courageux qui mérite l'appui de tous les gouvernements et de tous les peuples qui croient en la liberté.

125. Cependant, en fermant ses frontières et en coupant toutes ses relations commerciales avec la

Rhodésie du Sud pour répondre à la volonté des Nations Unies et de toute l'humanité de vivre libre de toute domination coloniale et raciste, le Gouvernement mozambicain a pris en même temps la décision de sacrifier ses propres intérêts économiques. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres ont la claire obligation d'aider le Mozambique à surmonter les conséquences économiques négatives et les problèmes particuliers auxquels il se heurtera du fait de la fermeture de ses frontières avec la Rhodésie du Sud. Dans ces conditions, l'aide qu'il convient d'apporter au Mozambique ne doit pas être considérée comme un appui au Mozambique lui-même mais plutôt comme une aide permettant une assistance mutuelle pour mettre en œuvre les mesures décidées par le Conseil de sécurité lui-même conformément aux Articles 25 et 49 de la Charte.

126. C'est dans cette perspective que ma délégation prie instamment le Conseil de prendre des mesures immédiates pour alléger le fardeau supporté par l'économie du Mozambique en raison de l'application des sanctions contre le régime illégal de Rhodésie du Sud. En conséquence, et tout en reconnaissant que la décision du Gouvernement mozambicain de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud entraînera des difficultés économiques considérables, nous pensons que le Conseil doit condamner tous les actes d'agression et de provocation par le régime illégal de Rhodésie contre la République populaire du Mozambique, féliciter le Gouvernement mozambicain pour sa décision d'imposer des sanctions au régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et prier instamment les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales d'allouer une aide supplémentaire substantielle au Mozambique, avec un caractère prioritaire, afin de l'aider à résoudre les problèmes économiques particuliers auxquels il pourra se heurter à la suite de l'initiative qu'il a prise d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité visant à imposer des sanctions au régime illégal de Rhodésie du Sud. Le besoin qu'a le Mozambique de maintenir des canaux commerciaux de rechange — routes, voies ferrées, communications aériennes et maritimes — doit faire l'objet d'une attention spéciale afin qu'il puisse maintenir un courant normal de circulation et renforcer sa capacité à mettre en œuvre sa décision d'appliquer pleinement la politique de sanctions des Nations Unies contre le régime illégal de Rhodésie du Sud.

127. Il faut que le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de nommer un coordinateur de l'aide des Nations Unies au Mozambique. Le Conseil devrait également inviter le Conseil économique et social à étudier périodiquement la demande d'assistance économique au Mozambique en application de la résolution qu'adoptera le Conseil de sécurité sur cette question.

128. Point n'est besoin de dire que l'Egypte, qui a accordé son appui plein et entier au peuple du Mozambique par l'intermédiaire du FRELIMO bien des années avant l'indépendance, continue de coopérer pleinement avec le Gouvernement mozambicain avec la même détermination et le même dévouement, tant sur une base bilatérale que par la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. De même, l'Egypte a toujours souligné, tant à l'Assemblée générale qu'au Programme des Nations Unies pour le développement, la nécessité qu'il y a d'accorder une attention particulière aux besoins des Etats africains nouvellement indépendants.

129. Ma délégation tient à saisir cette occasion pour réaffirmer la détermination du Gouvernement égyptien de poursuivre sa coopération avec les Etats nouvellement indépendants, de même qu'avec les mouvements de libération nationale, dans tous les domaines, y compris celui de la coopération économique et technique.

130. Ma délégation se flatte de pouvoir déclarer qu'un nombre croissant d'experts égyptiens ont été détachés au Mozambique et dans d'autres pays nouvellement indépendants. Un grand nombre de bourses d'études, au bénéfice de ces pays et des mouvements de libération nationale qui luttent encore pour l'autodétermination et l'indépendance, sont accordées dans des institutions égyptiennes en vertu de programmes bilatéraux et multilatéraux des Nations Unies.

131. Le Gouvernement égyptien a entendu avec reconnaissance le porte-parole de l'Organisation des Nations Unies déclarer que le Secrétaire général est certain que les Nations Unies répondront favorablement à la demande d'assistance faite par le Gouvernement mozambicain afin de contrebalancer les conséquences économiques de sa pleine mise en œuvre des sanctions contre la Rhodésie du Sud.

132. Mon gouvernement salue également les résultats des travaux du Comité des sanctions du Commonwealth qui, à sa séance d'urgence du 4 mars, s'est félicité de la déclaration du président Samora Machel à propos de la pleine mise en œuvre par le Mozambique des sanctions des Nations Unies contre la Rhodésie du Sud et a accepté d'étudier d'urgence les domaines d'assistance au Gouvernement mozambicain aux termes des Articles 49 et 50 de la Charte.

133. L'Egypte demande une fois de plus à tous ses amis de mobiliser toute l'assistance morale, matérielle et politique possible pour le Mozambique, bilatéralement ou multilatéralement, afin de contrebalancer les conséquences économiques de la pleine mise en œuvre par ce pays des sanctions contre la Rhodésie du Sud.

134. Dans les documents S/12005 et S/12009, le Gouvernement mozambicain a attiré l'attention du

Conseil de sécurité sur le fait que le régime minoritaire raciste d'Ian Smith poursuit sa politique traditionnelle d'agression contre le peuple du Mozambique, faisant un pas de plus en avant dans ce processus criminel d'escalade et lançant une guerre ouverte d'agression contre le Mozambique. Cette agression constitue, de l'avis du Gouvernement égyptien, une menace à la paix et à la sécurité non seulement au Mozambique mais encore en Afrique et dans le monde.

135. L'Égypte lance un appel au Conseil de sécurité afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour aider le peuple du Mozambique à se défendre par tous les moyens contre l'agression à laquelle le soumettent le rebelle Ian Smith et son régime de minorité blanche.

136. Les propositions de la délégation de ce pays frère qu'est le Mozambique sont, de l'avis du Gouvernement égyptien, toutes valables.

137. J'ajoute ma voix à celle du Secrétaire général, qui a déclaré que les mesures prises par le Gouvernement mozambicain contre la Rhodésie du Sud soulignent la gravité de la situation et l'urgente nécessité d'une solution au problème de la Rhodésie du Sud.

138. Ian Smith, soutenu par le régime raciste d'Afrique du Sud, continue d'accroître sa force militaire et résiste avec arrogance aux efforts constructifs de certains dirigeants africains en vue de le convaincre qu'il doit permettre au peuple du Zimbabwe de réaliser son droit à l'autodétermination et à la liberté, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. L'attitude négative du régime raciste nous a montré une fois de plus que le message pacifique de l'Afrique et des peuples épris de paix en tous lieux n'a pas été entendu.

139. L'Égypte est convaincue que la lutte armée au Zimbabwe sera menée conformément à la Déclaration de Dar es-Salam et sera gagnée par le vaillant peuple du Zimbabwe. L'Égypte estime que le régime raciste du Zimbabwe, privé de toute assistance directe ou indirecte, non seulement accepterait le principe du gouvernement de la majorité mais encore négocierait sérieusement à cette fin avec le peuple du Zimbabwe sous la direction de l'African National Council. C'est pourquoi l'Égypte prie très instamment tous les peuples épris de paix d'unir leurs efforts afin d'accroître l'isolement du régime raciste par tous les moyens possibles.

140. En ce qui concerne le Gouvernement égyptien, la bataille pour libérer l'Afrique australe du régime raciste a commencé, et il n'y aura pas de retour en arrière. La lutte sera peut-être longue et amère, mais l'histoire nous assure que la victoire est certaine.

141. En tant qu'Africain, j'en appelle à tous nos amis d'Afrique pour qu'ils gardent la même détermination et le même dévouement, car la cause qu'ils appuient est juste et l'histoire ne les oubliera pas.

*La séance est levée à 18 h 30.*

#### *Notes*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2375e séance.

<sup>2</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément spécial no 2.

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

<sup>4</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

<sup>5</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Quatrième Commission, 2137e séance, par. 2.

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---